



# PROTOCOLE D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Accueil périscolaire  
et extrascolaire

A compter de septembre 2021

## ⇒ Durée de ce protocole :

Jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée par les services de l'état, afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

## ⇒ Limitier au maximum le brassage des élèves

Les enfants seront accueillis dans le centre de façon à limiter le brassage des groupes.

Des groupes seront constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.

### **Accueil périscolaire :**

- Sur le site des Chaumes
  - Les enfants de l'école maternelle seront dans la salle orange
  - Les enfants de CP-CE seront accueillis dans les salles jaune et bleue
  - Les enfants de CM dans le réfectoire
  
- Sur le site Saint Augustin
  - Les PS et MS seront dans la salle des petits
  - Les GS dans la nouvelle extension
  - Les élémentaires dans le réfectoire principal.

Sur les deux sites, les enfants prendront leur goûter par classe.

### **Accueil des mercredis :**

Les enfants évolueront par école :

- Maternels des Chaumes dans la salle orange
- Maternels Saint Augustin dans le réfectoire
- Élémentaires des Chaumes dans la salle jaune
- Élémentaires Saint Augustin dans la salle bleue.

Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.

## ⇒ Le port du masque

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs dans les espaces clos sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ces situations, une attention

particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation. Pour le confort de tous et en fonction de la météo, les activités en extérieures seront privilégiées.

### ⇒ Maintenir la distanciation sociale

L'arrivée et le départ du centre de loisirs se feront de sorte à respecter la distanciation physique entre les parents.

L'accueil se fera par un animateur au niveau du vestibule pour que les parents n'aient pas à rentrer dans les locaux. Le soir, c'est l'animateur qui ira chercher l'enfant dans le centre.

Un parent ne pourra rentrer dans le centre que s'il y est invité et devra alors porter un masque et se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique.

Les parents n'auront pas à signer de registre de présence. C'est l'animateur qui notera l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant sur la feuille de présence.

En cas de présence de plusieurs parents, il est demandé que chacun respecte la distanciation de deux mètres si les parents ne portent pas de masque.

### ⇒ Appliquer les gestes barrières



Les gestes barrière seront à appliquer en permanence, partout, par tout le monde.

Le lavage des mains est essentiel. De l'eau, du savon liquide et du papier à usage unique seront à disposition des enfants dans chacun des sanitaires. Si le lavage des mains n'est pas possible, la solution hydro alcoolique pourra être utilisée sous la surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains sera réalisé plusieurs fois dans la journée de l'élève : dès son arrivée au centre le matin et avant de partir le soir, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, avant et après une activité, et dès que cela sera nécessaire

## ⇒ **Le nettoyage et la désinfection des locaux**

Un nettoyage des sols est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé au moins une fois par jour.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des mineurs, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, et pendant le nettoyage des locaux.

## ⇒ **Les activités**

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise, un nettoyage quotidien ou l'isolement de ces objets pendant 24 h avant réutilisation seront assurés. Il est fortement conseillé et demandé que chaque enfant emmène une trousse avec des crayons de couleur et des feutres.

Dans la mesure du possible, il conviendra de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

Lors des déplacements en car ou en minibus, le port du masque est obligatoire pour tous les mineurs de 6 ans et plus, ainsi que pour le personnel encadrant.

## ⇒ **La restauration**

Afin de limiter le brassage des groupes, les enfants mangeront par groupes constitués, avec une séparation des groupes d'au moins deux mètres.

Un nettoyage des sols et des surfaces des espaces de restauration sera réalisé après le repas, tout comme la désinfection des tables et des chaises.

## ⇒ **La prise de température :**

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'accueil est équipé d'un thermomètre pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

## ⇒ **Gestion d'un cas suspect d'infection COVID-19**

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduira à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera réalisée.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher au plus vite.

La survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les enfants conduit à la suspension des activités du groupe d'enfants concernés dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, pour une durée de 7 jours. Les mineurs cas positifs sont isolés pendant une durée minimale de 10 jours à partir de la date des premiers symptômes, ou pour les cas asymptomatiques, à partir de la date de prélèvement.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires, l'ARS des Pays de Loire ou la CPAM de Vendée.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant sera effectué selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

## ⇒ **Rôle de parents**

Outre la prise de température des enfants au domicile, les parents ont un devoir d'information auprès de leurs enfants, notamment sur les gestes barrière, à quoi ils servent et comment les appliquer.

## ⇒ **Rôle de l'équipe pédagogique**

Outre le maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité, elle assure la sécurité de tous par la mise en application des gestes barrières et du présent protocole. Elle assure également une continuité des parents en expliquant les gestes barrières aux enfants et en les faisant respecter.